Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212901300-20260622-20260622DCM7-DE

Commune de Locmaria-Plouzané

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT du FINISTÈRE

COMMUNE de LOCMARIA-PLOUZANÉ

Délibération n° : 2026.06.22 DCM7

Séance du 22 juin 2026

Date de convocation : 16 juin 2026
Date d'affichage : 16 juin 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 22

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-deux juin, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Viviane GODEBERT, Maire.

Etaient présents : Mme Viviane GODEBERT, Maire.
Mme Maud BUI TRONG, Mme Françoise FOLL, Mme Audrey GOURDIN, Mme Claire-Andrée LABRIÈRE, Mme Julie LE ROUX, Mme Béatrice OULHEN, Mme Sylvie PODEUR, Mme Cécile SQUIBAN et Mme Annie TALANDIER.
M. Patrick Marie AUBERT, M. Emmanuel AUTRET, M. Eric BLAIZE, M. Olivier COATANEA, M. Benjamin HADDAD, M. Christian LOAEC, M. Stéphane MEAR, M. Philippe MÉON, M. Loïc PETIT DE LA VILLEON, M. Denis PETTON, M. Loïc RAULT et M. Jean-Claude SACCOCCIO.

Procurations :
Mme Solenn BOURGE à Mme Françoise FOLL ;
M. Julien CHEVENEMENT à M. Patrick Marie AUBERT ;
Mme Frédérique CLECH à Mme Annie TALANDIER ;
Mme Isabelle GIBAULT à Mme Viviane GODEBERT ;
M. Christophe LE GAL à M. Loïc PETIT DE LA VILLEON ;
Mme Christine MOUSSAT à M. Loïc RAULT ;
M. Damien RUEL à M. Eric BLAIZE.

Mme Claire-Andrée LABRIÈRE a été désignée secrétaire de séance.
Le quorum est atteint.

OBJET : Finistère Ingénierie Assistance – Représentants à l'AG
Domaine : 5.2 Fonctionnement des assemblées

Exposé

La commune est adhérente à Finistère Ingénierie Assistance (FIA), établissement public d'ingénierie locale créé à l'initiative du Conseil départemental. Il propose aux collectivités un appui technique et méthodologique dans la conduite de leurs projets.

Conformément aux statuts de Finistère Ingénierie Assistance, le Maire représente de droit la commune au sein de l'assemblée générale. Il convient toutefois de désigner un élu afin d'assurer sa suppléance en cas d'absence.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212901300-20260622-20260622DCM7-DE

Délibération

Il est proposé au Conseil municipal de désigner M. Eric BLAIZE en qualité de représentant de la commune appelé à siéger à l'assemblée générale de Finistère Ingénierie Assistance en cas d'absence du Maire.

Vote

☐ Nbre d'abstention
☐ Nbre de vote « contre »
☐ Adoptée à la majorité
☒ **Adoptée à l'unanimité**
☐ Rejet de la délibération
☐ Report de la délibération

Le Maire,

Viviane GODEBERT.

MAIRIE DE LOCMARIA-PLOUZANE (Finistère)

Mme Claire-Andrée LABRIÈRE,

Secrétaire de séance.